

Taxe d'apprentissage 2023



**Soutenir l'école pour former
vos jeunes collaborateurs
de demain**



www.esir.univ-rennes.fr

Contribuer à l'excellence de la formation

L'ESIR est une école d'ingénieurs publique habilitée par la CTI (Commission des titres d'Ingénieurs) interne à l'Université de Rennes :

- 50 personnels
- 565 étudiants et apprentis : 132 cycle préparatoire, 433 cycle ingénieur (dont 48 étudiants en contrat de professionnalisation, 80 apprentis en 3 ans)
- 65 Doctorants (encadrés par des enseignants chercheurs de l'école)

L'ESIR forme des ingénieurs dans :

4 spécialités

Informatique
Étudiant

Matériaux
Étudiant/Apprenti

Technologies
de l'Information
pour la Santé
Étudiant

Systèmes
Numériques
& Réseaux
Apprenti



2 diplômes en apprentissage

à 3 ans, en partenariat avec



L'ESIR et l'entreprise

Des actions essentielles, notamment :

- des offres de stages, d'alternance ou d'emploi ;
- des projets, des challenges ;
- la journée des partenaires industriels avec son forum entreprise ;
- des conférences scientifiques ou sur des thématiques transversales (développement durable, entrepreneuriat, ...) ;
- des challenges étudiants ;
- le parrainage des formations ;
- les ateliers CV, les simulations d'entretien.



Avec le solde de TA, l'ESIR peut financer

- l'achat de consommables et de dispositifs expérimentaux pour ses plateformes technologiques ;
- les interventions d'experts extérieurs à l'école, les heures complémentaires d'enseignement ;
- les actions d'immersion des lycéens à l'école, de promotion des formations de l'ESIR (Salons, lycées, IUT), de promotion de la féminisation des STEM* ;
- les projets des associations étudiantes ;
- les actions RSE et DD (conférences, challenges, handicap ...)

*Sciences, Technology, Engineering, Mathématiques

La Taxe d'apprentissage 2023

Les formations de l'ESIR sont habilitées à percevoir du solde de taxe d'apprentissage.

Comment verser le solde de la taxe d'apprentissage

Dès le **25 mai**, vous pouvez désigner l'**ESIR code UAI 0352786N** sur la **plateforme SOLTéA** et indiquer le pourcentage que vous affectez à l'ESIR.

1 Obtenir votre sésame sur le service en ligne **Net-Entreprises.fr**
Vous pourrez ensuite accéder à SOLTéA

2 Se connecter à
Soltea.gouv.fr



3 Grâce au moteur de recherche de SOLTéA, chercher :
Université de Rennes - ESIR - code UAI 0352786 N
(recherche possible par nom, code UAI ou localisation)

4 Affecter en pourcentage votre choix pour l'ESIR
Vous pouvez en informer par mail : maria.guilbert@univ-rennes.fr

L'ESIR vous remercie de votre engagement à ses côtés



Contacts

ESIR relations entreprises : maria.guilbert@univ-rennes.fr

ESIR : esir-contact@listes.univ-rennes.fr